

VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
COMTÉ DE DRUMMOND-BOIS-FRANCS
PROVINCE DE QUÉBEC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2022

FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir la tarification pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

CHAPITRE I

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

CHAPITRE II

TARIFICATIONS

Article 2

Le conseil municipal de la Ville de Warwick décrète l'imposition des tarifs suivants pour différents biens, services et activités offerts pour l'exercice financier 2023.

Administration générale

Article 2.1 Documents municipaux

Rapport d'événement ou d'accident.....	17,25 \$
Copie d'un plan général des rues ou de tout autre plan	4,25 \$
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	0,50 \$ /unité
Copie de règlement municipal	
(ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$)	0,40 \$ /page
Copie du rapport financier	3,45 \$
Reproduction de la liste des contribuables ou habitants	0,01 \$ /nom
Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$ /nom
Photocopie d'un autre document	0,40 \$ /page
Page dactylographiée ou manuscrite	4,25 \$
Photographie 5 x 7 pouces.....	5,15 \$
Photographie 8 x 10 pouces.....	6,70 \$
Copie de plan	1,90 \$ du m ²
CD ou DVD	17,00 \$
Confirmation de taxes par télécopieur :	
- Agents immobiliers, évaluateurs, etc.	5,00 \$
- Notaires, créanciers hypothécaires, etc.	10,00 \$

Article 2.2 Immonet (services en ligne)

Pour la consultation du rôle d'évaluation, les coûts par transaction exigés sont de :

- Accès professionnel * 75,00 \$ plus les taxes applicables
 - Rôle d'évaluation;

○ Détail des taxes;	
○ État de compte;	
* Frais d'ouverture de dossiers	25,00 \$ plus les taxes applicables
• Accès commercial	2,25 \$ plus les taxes applicables
○ Rôle d'évaluation;	
○ Détail des taxes;	

Loisirs, culture et vie communautaire

Article 2.3 Animation terrains de jeux (été 2023)

Résidents

• Inscription semaine de 5 jours	43 \$/semaine
• Inscription au service de garde de 5 jours	20 \$/semaine
• Inscription semaine de 3 jours	26 \$/semaine
• Inscription au service de garde semaine de 3 jours	12 \$/semaine

Article 2.4 Terrains de balle (été 2023)

• Location saison estivale* :	
○ Équipe adulte :	125 \$ /équipe
○ Équipe âgée de moins de 18 ans :	100 \$ /équipe
• Tarif horaire (jour)	40 \$
• Tarif horaire (soir)	50 \$
• Tournoi fin de semaine (vendredi au dimanche)	350 \$
• Journée complète	200 \$

*Saison basée sur 14 semaines. Si le nombre de semaines est revu à la baisse ou à la hausse, la tarification sera ajustée proportionnellement au nombre réel de semaines d'ouverture.

Article 2.5 Bibliothèque (1^{er} janvier au 31 décembre 2023)

Retards

• Volumes, périodiques et nouveautés jeunes	0,10 \$ /jour
• Nouveautés adultes, CD-Rom, vidéocassettes, DVD et disques compacts	0,50 \$ /jour

Abonnements

• Résidents	Aucuns frais
• Carte perdue ou volée	2 \$

Accès internet

• Utilisateurs	Aucuns frais
----------------------	--------------

Article 2.6 Frais de non-résidents (municipalités n'ayant pas d'entente) *

Animation terrains de jeux (été 2023)	55 \$ /enfant/semaine
Baseball mineur (été 2023)	200 \$
Bibliothèque – Abonnements (1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023) ...	200 \$
Cours de tennis (été 2023).....	200 \$
Hockey mineur (saison 2023-2024)	200 \$
Patinage artistique (saison 2023-2024)	200 \$
Piscine (1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023)	80 \$ /session
Soccer (été 2023)	200 \$

- * Sur présentation de leur compte de taxes, les propriétaires non-résidents sur le territoire de la Ville de Warwick auront accès au service de loisirs et culture sans avoir à défrayer ces frais.

Travaux publics et hygiène du milieu

Article 2.7 Transport de neige au dépôt de neiges usées

- Camion 10 roues 23 \$ du voyage
- Camion 12 roues 29 \$ du voyage
- Camion semi-remorque..... 34,50 \$ du voyage

Article 2.8 Tarif main-d'œuvre, machinerie sans opérateur et matériaux

Description	Tarif	Remarques	
MAIN-D'ŒUVRE	TAUX RÉGULIER	TAUX 150 %	TAUX 200 %
Opérateur	32,16 \$*	48,24 \$*	64,32 \$*
Journalier	29,65 \$*	44,48 \$*	59,30 \$*
Directeur	49,06 \$*	73,59 \$*	98,12 \$*

*Le taux indiqué est majoré de 35 % afin de couvrir les bénéfices marginaux

MACHINERIE SANS OPÉRATEUR ET MATÉRIAUX

Description	Tarif	Remarques
Balai de rue sur chargeur	110,00 \$/h	
Balai aspirateur	135,00 \$/h	
Camion 2 essieux (6 roues)	30,00 \$/h	
Camion (épandeur abrasif)	75,00 \$/h	
Camion (vide-puisard) siphon		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant
Camion à grue articulée (boom truck)		
Camion combiné (tank à eau)		
Camion de service (égouts, aqueduc, signalisation)	40,00 \$/h	
Camionnette	15,00 \$/h	
Chariot élévateur		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant
Compresseur	50,00 \$/h	
Détecteur de fuites (camion)	45,00 \$/h	
Équipement chloration (camion)	45,00 \$/h	
Localisateur de conduite (camion)	40,00 \$/h	
Machine à peinture	15,00 \$/h	
Nacelle, remorque, camion		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant
Bouteur		
Chargeur sur roues	120,00 \$/h	
Niveleuse		
Pelle sur roues		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant.
Pelle + marteau hydraulique		
Planeuse		
Pompe à boue 4"		

Description	Tarif	Remarques
Pompe à eau 2"	15,00 \$/h	
Rétrocaveuse (pépine)	89,00 \$/h	
Rouleau compacteur	88,00 \$/h	
Souffleur et chargeur	225,00 \$/h	
Tracteur (tondeuse)	20,00 \$/h	
Perçage d'aqueduc Diamètre :	20 mm 25 mm 38 mm 50 mm 150 mm 200 mm	Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant
Perçage d'égout Diamètre :	100 mm 150 mm 200 mm 254 mm	Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant
Frais de transport (camionnette)	0,61 \$/km	
Tourbe		
Branchements de services		
Asphalte		
Bris aux lampadaires de rue ou feux de circulation		
Prêt de barricades	Ø	Gratuit aux organismes ou sur résolution du Conseil
Prêt de signalisation	Ø	Gratuit aux organismes ou sur résolution du Conseil
Réfection d'une section de bordure à la demande du propriétaire		
Réfection de trottoir à la demande du propriétaire		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant
Sciage de béton ou d'asphalte sans armature	5,00 \$/m. linéaire	
Sciage de bordure de béton	30,00 \$/m. linéaire	Minimum 350,00 \$
Sable		
Terre brune		
Ciment 0-3/4		
Ciment 0-56		
Gravier 0-20		
Gravier 0-100		
Pierre 0-5		
Pierre 0-20		
Pierre 0-56		

Description	Tarif	Remarques
Pierre MG20-B		
Pierre classe nette 12.5 mm-25 mm		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant.
Récupération d'asphalte		
Recherche du boîtier de services non protégé lors de la construction	75,00 \$	
Remplacement du boîtier de services suite à des travaux	50,00 \$	

Urbanisme

Article 2.9 Permis

- Colportage * 200 \$ par personne
- * Aucuns frais ne seront exigés pour les organismes à but non lucratif ou les écoles.

Article 3

Lorsque cela est applicable, les taxes provinciales et fédérales s'ajoutent aux tarifs prévus au présent règlement.

CHAPITRE III INTÉRÊTS

Article 4

À compter du moment où le tarif prévu au présent règlement devient exigible, tout solde impayé porte intérêt à un taux annuel de 12 %.

CHAPITRE IV ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 5

Le présent règlement abroge et modifie tout règlement incompatible avec les dispositions des présentes.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce ____^e jour du mois de janvier 2023.

Pascal Lambert,
Maire

Karine Larose,
Greffière